



**Compte rendu du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit avril à vingt heures trente

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Marie LEROUX, Maire

**Etalent présents :** Caroline AGEZ, Frédéric BERLAND, Béatrice BOIVIN, Edith BOULNOIS, Guillaume BRUNEVAL, Aurélie DOWNES, Fabien GRAS, Jacques HÉLIN, Fabienne JOUEN LABOUS, Aurélie LEMIRE, Jean-Charles MASTROIENI, Astrid MESNAGE, Stéphane MIGNOT, Fabrice MILLOZ, Aldric OFFROY, Sylvie SÉRAPHIN FONTAINE, Anaëlle TERNON

**Absents excusés :** Léa GAGNAGE ayant donné pouvoir à Fabien GRAS

Formant la majorité des Membres en exercice

Secrétaire : Jean-Charles MASTROIENI

**Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.**

**Approbation du Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 10 avril 2026**

**Approuvé par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions**

**Compte Financier Unique 2025**

Considérant que Madame le Maire n'a pas pris part au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants (par 18 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), décide d'adopter le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 du budget Principal de la commune de Saint-Martin-de-Boscherville.

**Affectation du Résultat – Budget Principal**

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions, décide d'affecter le résultat de clôture de la section de fonctionnement et d'investissement de l'exercice budgétaire 2025 comme suit :

- Section de fonctionnement du budget 2026 ligne 002 (recettes) :	915 823,74 €
- Section d'investissement du budget 2026 :	
ligne 001 (dépenses) :	1 027 426,95 €
compte 1068 (recettes) :	387 726,95 €

**Taux d'imposition 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (par 19 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention), approuve les taux d'imposition pour l'année 2026.

**CCAS – Versement attribution 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention, approuve le versement au CCAS de l'attribution pour l'année 2026.

**Compte rendu du Conseil Municipal**  
**Commune de Saint-Martin-de-Boscherville**  
**du 28 avril 2026**

**Subventions 2026 allouées aux associations**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Madame le Maire à verser les subventions accordées aux associations citées.

**Budget Primitif Principal 2026**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention, adopte le Budget Primitif Principal de l'exercice 2026.

**Fongibilité des comptes**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 0 voix contre et 4 abstentions :

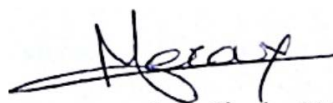
- autorise Madame le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement),
- autorise Madame le Maire à signer tout document s'y rapportant.

**Tarifs cantine scolaire 2026/2027**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 15 voix pour, 4 voix contre et 0 abstention, approuve les tarifs cantine pour l'année scolaire 2026/2027.

Levée du conseil municipal à 22H45

Marie LEROUX, Maire



Jean-Charles MASTROIENI, secrétaire de séance



Le Procès-Verbal relatant la séance du Conseil Municipal du 28 avril 2026, sera publié ultérieurement sur le site internet de la commune ainsi que sur le panneau d'affichage numérique.

**Prochain Conseil Municipal le vendredi 5 juin 2026**